



Délibération n°2018-42
Conseil d'administration du 28 septembre 2018

Objet : Approbation du budget définitif de gestion pour l'exercice 2018

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

Vu l'article 13 – 3° du décret n°2007-173 du 7 février 2007, qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur le budget de gestion de la CNRACL,

Vu l'article 9 du règlement intérieur, qui donne compétence au bureau pour préparer les travaux du Conseil d'administration,

Vu la délibération n°2018-1 du 20 février 2018 portant approbation du budget provisoire de gestion administrative pour l'exercice 2018, en considérant l'opposition des ministères en charge du budget et de la sécurité sociale notifiée par courrier en date du 31 janvier 2018 sur la délibération n°2017-83 du 14 décembre 2017,

Vu l'avis favorable émis par le bureau du 27 septembre 2018,

Vu le projet de convention d'objectifs et de gestion soumis à l'examen du conseil d'administration ce jour,

Le conseil d'administration à l'unanimité approuve pour l'exercice 2018 le budget de gestion d'un montant de 87 956 000 euros tel que tracé dans le tableau suivant :

	Base 2017	COG 2018	Prop. Budget 2018
ETP Production et Appui aux mandants	72 233	66 958	66 958
Système d'information	15 830	12 114	12 114
<i>ETP MOA</i>	4 821	4 864	4 864
<i>Système d'information hors MOA</i>	11 008	7 250	7 250
Autres charges	8 580	8 057	8 057
<i>Fonctionnement</i>	7 659	7 111	7 111
<i>Frais de banque et de tenue de compte</i>	921	946	946
Charges hors évaluatif	96 642	87 129	87 129
Recettes	- 1 181	- 1 181	- 1 181
Système d'information hors MOA	995	568	568
Gestion double campagne			-
Autres charges	995	1 440	1 440
Charges Evaluatif	1 991	2 007	2 007
Frais de gestion	97 452	87 956	87 956
ETP opérationnels hors évaluatif	640,3	640	640

Cette délibération entre en vigueur à l'issue du Conseil du 28 septembre 2018, en application de l'article 15 du décret n°2007-173 du 7 février 2007 et de l'article 60 du règlement intérieur.

Angers, le 28 septembre 2018

Le secrétaire administratif du conseil,



Michel Sargeac